



## Régime des actions en recherche de paternité et contribution à l'entretien

Par **Romujc**, le **28/02/2022** à **17:07**

Bonjour

Je suis étudiant en 3ème année de licence de droit et je souhaiterais savoir si une mère peut cumuler l'action en recherche de paternité pour son enfant mineur avec l'action en contribution à l'entretien ?

Par **Marck.ESP**, le **28/02/2022** à **17:19**

Bonjour

Devons nous comprendre que la mère sollicite une contribution à l'entretien alors qu'elle n'est pas certaine de savoir qui est le père de l'enfant ?

Il est possible en effet, de demander une contribution financière (avocat obligatoire) que le juge n'accordera que s'il dispose des preuves tangibles de la possible existence de relations intimes au moment de la conception de l'enfant (photos, courriers, témoignages écrits ( qui remplissent les conditions de [\*\*l'article 202 du code de procédure civile\*\*](#) )

LIEN

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1230>